

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Conseil de direction du 17 mai 2017

Procès-verbal

Étaient présents : Dominique HASCHER, qui présidait la séance.

Mmes et MM. : Jean-Pierre ANCEL, Xavier BLANC-JOUVAN, Martine de BOISDEFFRE, Hélène FARGE, Jean-René FARTHOUAT, Bénédicte FAUVARQUE-COSSON, Marie-Anne GALLOT LE LORIER, François-Xavier LUCAS, Christoph MAURER, Etienne PICARD, Sylvaine POILLOT-PERUZZETTO, Stéphanie REICHE-DE VIGAN, David SINDRES, Jean TARRADE, Bernard VATIER, Timothée PARIS et Emmanuelle BOUVIER.

S'étaient excusés : Mmes et MM. : Dominique ATTIAS, Jean-Marie BURGUBURU, Loïc CADIET, David CAPITANT, Benoît DELAUNAY, Jacques FOURVEL, Daniel GUYOT, Peter HERBEL, Jonas KNETSCH, Xavier LECARON, Didier LE PRADO, Jean MASSOT, Emmanuel PIWNICA, Hélène RUIZ-FABRI, Éric THOMAS, Jean TOURIN et Laurence USUNIER.

1. Excuses

Le président présente les excuses des membres absents.

2. Approbation du procès-verbal du conseil de direction du 8 novembre 2016

En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Admission des nouveaux membres

Le président indique qu'une dizaine de nouveaux membres listés en annexe sollicitent leur admission. Les trois membres iraniens sont des personnalités rencontrées lors des conférences en Iran.

M. Paul Saunders a participé à la dernière conférence de la section « Droit des affaires » et a souhaité adhérer à la SLC.

Les membres du Conseil de direction donnent leur accord à l'admission de ces nouveaux membres.

Le président informe le Conseil que le professeur Laurence Idot souhaite démissionner de ses fonctions de vice-présidente du Conseil de direction. Le Conseil en prend acte et remercie Madame Idot.

4. Informations sur les activités de la Société de législation comparée

Les activités depuis le dernier conseil et celles à venir étant listées dans l'ordre du jour, le

président ne revient que sur certaines d'entre elles.

Le président évoque le cycle *Application du droit étranger*. Quarante à cinquante personnes sont présentes à chaque conférence. Dominique Hascher remercie Jean-Pierre Ancel d'avoir bien voulu faire la conférence inaugurale. Madame Sabine Corneloup interviendra lors de la prochaine conférence qui aura lieu le 29 mai.

Le président indique que la SLC a reçu une délégation de la China Law Society pour une conférence d'une journée le 15 mai. Les sujets portaient sur la police, la carrière des policiers, les juges, les procureurs... Les deux intervenants étaient Monsieur Laurent Huet, maître des requêtes en service extraordinaire et Monsieur Dominique Boyajeau, ancien directeur de l'IGPN. Le président informe le conseil que le 5^{ème} China Legal Forum prévu en septembre 2017 a été reporté à la demande de la délégation chinoise, ce que le président Hascher regrette beaucoup alors que la salle était réservée et les sujets arrêtés. Le président Hascher leur a immédiatement offert de venir en 2018 mais la délégation chinoise étant engagée auprès de l'Université d'Helsinki, le Forum est reporté à 2019.

Martine de Boisdeffre demande si cela ne cache pas quelque chose, le président n'a pas plus d'informations et propose de demander à Monsieur Stéphane Gasnes, avocat chez Pinsent Masons.

Le président évoque la section « Iran et pays musulman d'Asie » créée cette année par Maître Kouros Shamlou, avocat franco-iranien. Maître Shamlou a organisé une série de rencontres à Téhéran du 6 au 14 mai. La délégation était composée de l'ancien président de la SLC, Monsieur Guy Canivet, du secrétaire général Monsieur Timothée Paris et du président. Chaque intervenant s'est exprimé devant les membres du barreau de Téhéran en présentant le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État et la Cour de cassation. La délégation française a été reçue à l'Université de Téhéran, à l'Ambassade, à la Faculté des sciences judiciaires, à la Cour de cassation d'Iran et enfin à Ispahan pour une conférence sur l'arbitrage. La section a fait un très bon travail et d'autres conférences sont à venir, dont celle du 12 juin prochain, à la Maison du Barreau, sur *le droit des affaires en Iran* pour laquelle le président remercie le professeur Bénédicte Fauvarque-Cosson et le bâtonnier Bernard Vatier d'avoir accepté d'intervenir. Madame Fauvarque-Cosson félicite la section pour ces nouveaux contacts et évoque deux doctorants iraniens qui traduisent actuellement la réforme du droit des contrats. La Fondation pour le droit continental a été sollicitée pour financer une partie de cette traduction, sans succès pour l'instant. Mme Fauvarque-Cosson propose que la Fondation et la SLC se partagent les frais de traduction.

Le bâtonnier Farthouat souligne qu'il y a une importante communauté iranienne au barreau de Paris et qu'il serait bien de les tenir informés de cette manifestation. Le bâtonnier Vatier va prévenir les avocats iraniens et souhaite qu'un élan soit donné à cette coopération.

Le président donne ensuite la parole à la présidente de la section « Climat, Ressources naturelles & énergie », Madame Stéphanie Reiche-de Vigan. Cette dernière informe le Conseil du changement de nom de la section pour intéresser plus d'entreprises et d'ingénieurs. L'environnement intéresse moins que le climat et les ressources naturelles. Madame Reiche-de Vigan évoque l'organisation à la Cour de cassation du *Forum sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat* sous le haut patronage du président du Conseil constitutionnel, Laurent Fabius le 31 mai prochain. Un premier panel du Forum concerne uniquement les juristes et un second les acteurs de la mise en œuvre. Le but est d'ouvrir un peu plus cette section en créant plus de liens avec les entreprises et les industriels. Madame Reiche-de Vigan propose de créer un partenariat industriel et un partenariat scientifique.

Le président informe le conseil que les 17^{èmes} Journées franco-roumaines auront lieu les 20 et 21 novembre prochain. Les thèmes du programme ont été arrêtés. Madame Fauvarque-Cosson précise que la SLC a une longue tradition avec des partenaires roumains et demande quels sont les contacts roumains pour ces Journées. Le président donne le nom des professeurs participant et regrette qu'elles ne se tiennent qu'en 2017, alors qu'elles étaient initialement prévues en 2016, suite à une mésentente entre l'Université de Poitiers avec les intervenants roumains pressentis et ceux-ci entre eux. Le professeur Fauvarque-Cosson rajoute que le professeur Vlad Constantinesco lui a souvent écrit et devrait être courant du changement de partenaire roumain. Le président va lui répondre mais précise que Monsieur Constantinesco a été tenu informé de l'organisation de ces journées en novembre dernier et qu'il lui a été demandé si Strasbourg pouvait les accueillir. Ce dernier n'ayant pas souhaité répondre favorablement, elles se déroulent donc à Paris. Le professeur Blanc-Jouvan rajoute qu'il y a eu quelques maladroites de l'Université de Poitiers qui a pris contact avec la mauvaise université roumaine.

Le président aborde enfin l'invitation transmise par l'Ambassadeur de Bulgarie à une conférence organisée par l'Institut de l'État et du droit, les 16 et 17 juin près de Varna. La Société souhaite également renouer des liens avec la Bulgarie. Le bâtonnier Vatieur propose de créer des liens internationaux avec l'Université et le club des avocats francophone à Sofia.

Le président donne la parole à Madame Fauvarque-Cosson qui souhaite revenir sur les Journées juridiques SLC/OHADA. La section « OHADA » a été créée il y a deux ans et placée sous la présidence de Maître Parfait Diedhiou. Les professeurs Bénédicte Fauvarque-Cosson, François-Xavier Lucas et Cyril Grimaldi sont partis en avril dernier au Bénin pour parler du projet de révision des actes uniformes et des nouvelles méthodes de l'OHADA. La délégation française a été reçue le premier soir par le ministre de la Justice où une session a été organisée avec des doctorants. Le lendemain la délégation s'est rendue à l'Ersuma puis à l'Université. Monsieur François-Xavier Lucas propose de créer un programme de formation des juges des tribunaux de commerce à distance sur des modules enregistrés en France qui aurait vocation à être diplômant. Le bâtonnier Vatieur et Maître Jean Tarrade proposent de développer une plus grande coopération entre les sections et les membres du Conseil pour l'organisation de ces Journées. Le bâtonnier Vatieur évoque le Centre International en Afrique de Formation des Avocats Francophones (CIFAF). Maître Jean Tarrade précise que les notaires sont également très intéressés.

5. La vie des sections

Le président informe le Conseil qu'il s'est mis en rapport avec la présidente de la section « Asie », le professeur Marie Goré pour lui demander des informations sur sa section. Madame Marie Goré a répondu qu'elle fera un compte-rendu de ses activités et qu'elle soumettra un programme de travail à venir.

Le président s'est également rapproché de Madame Léna Gannagé, présidente de la section « Pays arabes du pourtour Méditerranéen », qui l'a informé qu'elle ne pouvait pas continuer à assurer ses responsabilités. Le président propose de demander à Monsieur Georges Khairallah, professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris 2. Madame Fauvarque-Cosson propose, alternativement, Madame Marie-Claude Najm-Kobeh, professeur invité à l'Université Panthéon-Assas Paris 2.

Madame Sylvaine Poillot-Peruzzetto pose la question de la gouvernance et propose pour chacune des sections d'intégrer des professionnels (avocats, notaires...) et que chaque action

se fasse en concertation avec toutes les professions. Le président est tout à fait d'accord et rajoute que c'est ce qui est déjà fait avec la section « Droit des affaires ».

Le président informe le conseil qu'il a reçu une lettre du président du Conseil supérieur du notariat et passe la parole à Maître Jean Tarrade. Le notariat est particulièrement intéressé par le droit de la famille, matière qui évolue beaucoup. Le CSN travaille actuellement avec l'association Trans Europe Experts sur les régimes matrimoniaux. Il propose la création d'une section « Droit international de la famille ».

Le président passe enfin la parole à Jean-Pierre Ancel qui annonce la création de la section « Droit de l'arbitrage », dont la présidence serait confiée à Maître Béatrice Castellane.

Ces propositions sont acceptées par le Conseil.

6. Publications - RIDC

Le président informe le Conseil de la stabilité des abonnements de la RIDC (451 abonnements).

7. Questions administratives et financières

Le président indique au Conseil que le 24 mai, un rendez-vous est organisé avec Lextenso pour discuter du contrat de distribution des ouvrages publiés par la SLC. Lextenso prenant un certain pourcentage sur le prix de vente pour distribuer les ouvrages, la SLC attend que le nombre de ventes augmente. Cette question a été discutée lors de la réunion de la Commission des finances du 22 mars dernier.

Le président aborde la question des cotisations de soutien. La Société a reçu cette année plusieurs cotisations de soutien : notamment de Facebook affectée au cycle « Entreprise et numérique » et de la Banque Delubac pour la conférence du 12 juin sur le droit des affaires en Iran. La société va adresser d'autres demandes à EDF et à d'autres grandes sociétés.

Stéphanie Reiche-de Vigan propose d'organiser des séminaires fermés en échange de contributions financières des entreprises sur des sujets choisis par ces dernières. Les membres de la SLC pourraient intervenir lors de ces séminaires. Madame Martine de Boisdeffre trouve cette proposition très séduisante mais se demande si la société ne sera pas instrumentalisée, il vaudrait peut-être mieux proposer un thème. Madame Stéphanie Reiche-de Vigan et le bâtonnier Vatiez acceptent de préparer des propositions qui serviront de guide à la Société dans ce domaine. Ce point sera à nouveau mis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Le président en vient aux subventions perçues par la Société et informe le conseil que l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation a adressé à la Société une subvention de 6000 euros pour cette année. Ce dernier remercie Madame le président Farge.

Le président évoque pour finir les cotisations de la SLC et informe que les rentrées sont stables mais précise que la Société pourrait avoir plus de cotisants.

Le président remercie les membres du Conseil de leur présence.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.